

RAPPORT D'ÉVALUATION - MASTER

Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA

Projet d'offre de formation de 2^e cycle pour
le contrat 2022 - 2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 31/03/2021

Rapport publié le 28/10/2021

Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Sébastien Soulez, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Présentation

Dans un contexte de fortes mutations depuis la dernière accréditation, notamment impulsées par l'obtention du label I-SITE et le positionnement sur différents projets structurants (projet NCU SPACE, projet d'université européenne UNITA, projet SFRI GREEN), l'offre de formation de niveau master de l'Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) se structure depuis le 1^{er} janvier 2018 autour de trois composantes chargées de la mettre en œuvre : le collège *Sciences et Technologies pour l'Énergie et l'Environnement* (STEE) ; le collège *Sciences Sociales et Humanités* (SSH) ; et le collège *Études Européennes et Internationales* (EEI). La logique de structuration, présentée comme disciplinaire, associe en réalité des critères disciplinaires, institutionnels et géographiques. Ainsi, si le collège STEE regroupe toutes les structures de formation et de recherche appartenant aux disciplines scientifiques et technologiques (en ayant intégré les ex-UFR de Sciences et Techniques de Pau et de la Côte Basque, l'IUT de Bayonne Pays Basque, l'IUT des pays de l'Adour et les Écoles d'ingénieurs ENSGTI et ISA-BTP), il existe des chevauchements disciplinaires entre les collèges SSH et EEI (notamment en droit), qui s'expliquent par la volonté de rapprochements institutionnels entre anciennes UFR (les ex-UFR « Droit, Économie et Gestion » et « Littérature, Linguistique, Humanités, Sciences Sociales et Sport » pour le collège SSH, l'ex-UFR pluridisciplinaire de Bayonne et l'Institut d'Administration des Entreprises pour le collège EEI) et par des logiques géographiques (outre une présence commune à Pau, le collège SSH est également présent à Tarbes alors que le collège EEI est par ailleurs ancré sur la Côte Basque).

L'UPPA a centré sa stratégie de formation de niveau master autour de plusieurs axes, notamment l'internationalisation des formations, la synergie avec la recherche et l'enseignement à distance. L'internationalisation s'appuie en particulier sur le label d'université européenne (UNITA) et la création d'un Centre de Ressources en Langues (CRL). La synergie avec la recherche s'appuie sur les pôles d'excellence des différentes unités de recherche et sur les deux Écoles doctorales du site. Le collège STEE appuie ainsi ses formations de master sur l'École doctorale des sciences et leur application (ED211) qui couvre toutes les disciplines scientifiques et technologiques. L'École doctorale des sciences sociales et humanités (ED481) couvre quant à elle l'ensemble des disciplines proposées au sein des collèges SSH et EEI. Enfin, l'enseignement à distance, qui reste à développer, s'appuie sur divers dispositifs d'accompagnement (par exemple les projets « Solutions pour l'Énergie et l'Environnement » - E2S UPPA - et « HYbrider et Partager les Enseignements » - HYPE-13).

L'offre de formation de niveau master comprend 36 mentions de diplômes nationaux et deux diplômes d'ingénieur (ISABTP, ENSGTI) se répartissant entre les trois collèges : 10 mentions de master pour le collège STEE ; 16 mentions de master pour le collège SSH et 10 mentions de master pour le collège EEI. Le nombre d'étudiants (plus de 13 500 en 2020), en hausse depuis la dernière accréditation, n'est pas communiqué par collège mais par site, ce qui est symptomatique du poids de la géographie dans les choix effectués par l'UPPA, université multi-site de proximité qui ambitionne un rayonnement international en s'appuyant sur ses domaines d'excellence de recherche.

Cette nouvelle offre de formation de niveau master propose des mentions qui s'inscrivent dans cinq grands domaines : *Droit, économie, gestion* (DEG) ; *Arts, lettres, langues* (ALL) ; *Sciences humaines et sociales* (SHS) ; *Sciences, technologies, santé* (STS) ; STAPS. L'offre de formation de la précédente accréditation est en grande partie reconduite même si des créations et des restructurations de mentions sont à noter. Concrètement, par rapport à la période précédente, une seule mention de master est supprimée (*Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* – LLCER – qui devient un parcours de la mention *Arts, lettres et civilisations*) et deux mentions demandent un changement d'intitulé (*Génie Pétrolier-Petroleum Engineering* en *Géoénergies*, et *Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement* en *Sciences de l'eau*). Enfin, la nouvelle offre propose la création de quatre nouvelles mentions de master, dont une création ex-nihilo (*Science de la durabilité*) et trois créations issues de restructurations de mentions existantes (*Génie industriel*, *Management Public* et *Management des organisations de santé*). Il faut également noter la présence de mentions de masters hors nomenclature (mention *Géoénergies* et mention *Science de la durabilité*), pour lesquelles une fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) en adéquation avec la formation a été élaborée par l'établissement. En revanche, la mention *Management des organisations de santé* n'a pas fourni de fiche RNCP. La mention *Sciences de la durabilité* est liée au projet Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI) Green pour lequel l'UPPA a été lauréate en 2021. Plusieurs programmes semblent découler de ce projet SFRI Green au sein d'une ou de plusieurs Graduate Schools, sans que le projet de l'offre de formation déposé ou la visite ne permette toutefois de saisir les contours exacts du programme. Il faudra faire attention que cela ne génère pas de recoupements entre les mentions, et une clarification du positionnement de la nouvelle mention *Sciences de la durabilité* par rapport à la mention *Droit privé* est attendue. La même remarque vaut pour le master *Études européennes et internationales* pour lequel certains parcours, certes localisés sur la côte Basque, sembleraient plus rattachés à des mentions du collège SSH.

Sur le plan géographique, l'UPPA se situe pratiquement à équidistance des centres universitaires de Bordeaux et de Toulouse situés à 200 km environ de Pau. D'un point de vue stratégique, ceci a encouragé l'UPPA à proposer de manière pertinente à la fois une offre de formation de proximité et des formations spécifiques se distinguant de l'offre de ces grands pôles. Toutes les formations sont associées à des unités de recherche et de nombreux liens sont entretenus avec le milieu socio-économique local et régional (c'est le cas par exemple des masters *Entrepreneuriat et management de projets* et *Génie Pétrolier*). En outre, des coopérations ont été engagées avec des universités françaises localisées dans d'autres régions (par exemple l'Université Savoie Mont Blanc).

Les liens avec l'Espagne sont également particulièrement développés et il existe des conventions avec des universités dans de nombreux pays tels que le Canada, le Japon, la Roumanie et le Brésil.

Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 2^e cycle

Depuis la labellisation I-site en 2017, le **pilotage institutionnel et opérationnel** de l'offre de l'UPPA a été réorganisé avec la mise en place de trois collèges universitaires rassemblant formation et recherche. Cette réorganisation répond à une triple logique disciplinaire, institutionnelle et géographique qui pourrait être davantage assumée. Ces collèges bénéficient d'une autonomie renforcée. Cette autonomie transparaît au travers de l'existence, au sein de chaque collège, de composantes internes de formation (CIF) permettant le développement des programmes d'enseignement en concertation avec les unités de recherche et les partenaires. Au sein des CIF, des directions adjointes master, en coordination avec la direction adjointe recherche des CIF, doivent permettre une interaction plus étroite entre formation et recherche, cette gouvernance étant également censée renforcer la dynamique interdisciplinaire au sein d'un collège et entre les collèges. La prochaine accréditation permettra de vérifier si cette gouvernance, qui peut apparaître complexe avec de multiples niveaux de prise de décisions, permet effectivement d'accroître les synergies entre les différentes disciplines et d'améliorer la visibilité de l'offre de formation de l'établissement. À l'heure actuelle, si elle semble être un progrès par rapport à la situation antérieure, on peut reprocher à cette gouvernance de figer la répartition des moyens au sein de chaque collège dans un contexte de pénurie de moyens.

La gouvernance de l'établissement est à présent structurée autour d'orientations stratégiques et de grands objectifs à atteindre. Les collèges constituent le niveau opérationnel de mise en œuvre de ces orientations stratégiques à travers l'établissement d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) intégrant les orientations fixées par le projet d'établissement et des objectifs propres à chaque collège. L'organisation qui a été mise en place prévoit des lieux de concertation (comités de direction) et de décision (conseils) au sein des trois collèges, qui sont censés maîtriser le pilotage budgétaire de l'offre de formation. Dans les faits, l'établissement, via la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et le conseil académique (CAC), autorise les ouvertures de parcours et de mentions et les collèges doivent intégrer une organisation à coût constant. Ces ouvertures sont conditionnées également au respect de seuils minimaux en termes d'effectifs dans chaque diplôme (*a minima* huit étudiants pour les unités d'enseignements (UE) et six étudiants pour les éléments constitutifs d'une UE). La pertinence de ces seuils, qui apparaissent faibles, peut interroger, même s'ils résultent de la nécessité de gérer l'offre de formations. L'établissement pourrait s'interroger sur les risques de multiplication des parcours ou d'UE liés à ce type de seuils. Si la mise en place de ces COM semble avoir pris du retard, on ne peut qu'encourager cette forme de gouvernance qui devra être évaluée et consolidée.

Pour la plupart des formations, il est encourageant de constater l'existence d'équipes diversifiées, avec une bonne mixité d'enseignants-chercheurs et de professionnels ainsi que l'identification claire de leurs responsables. Néanmoins, plusieurs formations relèvent un problème de moyens humains et matériels insuffisants. Les collèges et plus globalement l'UPPA devront s'emparer de cette question de l'allocation des moyens humains en fonction des objectifs académiques et de recherche qu'ils souhaitent privilégier.

Les conseils de perfectionnement pédagogiques sont devenus la norme. Ils se réunissent *a minima* une fois par an, soit au niveau du parcours, soit au niveau de la mention et pour certaines formations leur rôle est devenu déterminant dans le processus d'évaluation de la formation et la mise en place d'ajustements. Ils sont complétés par des conseils de perfectionnement stratégiques se tenant en principe tous les deux ans mais peu de formations citent leur activité ou indiquent leur pertinence.

L'offre de formation s'articule autour de différents objectifs. Parmi eux, le développement de l'alternance apparaît comme un élément central du nouveau projet avec la volonté de l'étendre au domaine SSH (par exemple les deux années du master *Patrimoine et musées*) sans pour autant que cette volonté ne soit systématiquement déclinée.

Enfin, si l'établissement affiche une volonté d'élargir et de diversifier ses formations sur la Côte basque, il est difficile de comprendre en quoi la nouvelle offre de formation au niveau master permettra d'atteindre cet objectif.

Concernant **la participation des étudiants et des diplômés au pilotage et à l'évaluation des formations**, la recommandation du comité Hcéres de renforcer le rôle des conseils de perfectionnement a été clairement entendue. Ainsi, l'UPPA a prévu que les conseils de perfectionnement intégreraient systématiquement, outre des représentants étudiants et de l'équipe pédagogique, des membres des unités de recherche auxquelles sont adossés les masters ainsi que des représentants du monde socioéconomique et culturel. Les conseils de perfectionnement seront également complétés par des commissions paritaires favorisant les échanges entre étudiants et enseignants-chercheurs. De même, l'importance de l'évaluation des enseignements par les étudiants est réaffirmée, action coordonnée par l'Observatoire de l'Établissement (ODE). Il importera que cette évaluation porte aussi sur les UE de manière systématique.

La volonté de l'UPPA **d'adosser ses formations à la recherche** est très claire. En ce qui concerne la recherche, cet objectif s'appuie en partie sur des projets structurants dont l'UPPA a été lauréate. Le projet « Solutions pour l'Énergie et l'Environnement » (E2S) en est une bonne illustration. Cette priorité donnée à la recherche est manifeste dans les présentations des formations, même pour celles qui affichent une orientation plutôt professionnalisante. En dehors de l'adossement aux unités de la recherche, d'autres moyens pour développer les liens avec la recherche sont clairement visibles – enseignement des méthodes et techniques de recherche, séminaires de recherche, organisations de conférences de chercheurs extérieurs, stages en laboratoire. L'objectif de l'UPPA d'impliquer davantage les unités de recherche dans la conception des formations de niveau master, d'intégrer les thématiques de recherche dans ces formations, d'impliquer les personnels des organismes de recherche dans l'encadrement des étudiants de master, dans les équipes pédagogiques ou dans des projets de collaborations internationaux ou encore d'accompagner l'émergence d'Écoles Thématiques (type écoles d'été) mérite d'être soutenu et encouragé. La création d'une *Graduate School* liée au projet SFRI Green, à cheval sur deux collèges (STEE et SSH), pourrait renforcer ces liens entre enseignement et recherche.

Le renforcement des liens avec le monde socio-économique est évident pour la plupart des formations. Les partenariats sont nombreux avec des organisations privées ou publiques, le plus souvent locales ou régionales, ce qui correspond bien à l'une des missions de l'Université (par exemple le master *Génie Pétrolier* bénéficie du soutien du pôle de compétitivité AVENIA, de l'institut Carnot ISIFOR et du label I-SITE E2S). Ces liens sont précieux pour les formations, offrant par exemple des possibilités de stages, d'intervenants professionnels. Pour le master *Tourisme*, ces coopérations sont particulièrement bien développées et la même démarche caractérise d'autres formations.

Le développement et le renforcement des lieux et des sujets de coordination doivent devenir un levier de l'efficacité de l'UPPA. D'un côté, il s'agit de permettre une décentralisation au niveau des collèges et une capacité d'innovation des équipes pédagogiques. De l'autre, il s'agit d'éviter que ces initiatives n'aboutissent à une confusion et à une dilution des moyens de l'organisation. Actuellement, la **capacité de coordination des formations et/ou de mutualisation(s) des enseignements et des équipes pédagogiques** apparaît relativement variable. L'attention portée dans ce nouveau projet à la mise en place d'outils et de moyens de coordination apparaît souhaitable. Les pistes évoquées dans le dossier semblent prometteuses, notamment en termes de consolidation du rôle des conseils de perfectionnement et de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Sur ce dernier point, le comité a souligné le manque d'appropriation par les équipes de cette évaluation des enseignements : une plus grande transparence des informations obtenues dans ce cadre et une véritable utilisation dans le pilotage des formations sont ainsi attendues. L'objectif est d'améliorer la transparence et l'efficacité de la gouvernance des formations et des collèges.

L'Université a su identifier des domaines où des améliorations peuvent être réalisées dans l'organisation et la communication de l'offre de formation mais, en même temps, il aurait été intéressant d'avoir des informations plus précises quant à l'articulation entre ces initiatives. Ceci est également vrai pour les actions des CIF et leur interaction avec les équipes pédagogiques et les responsables des différents masters. En ce qui concerne la mutualisation des enseignements, elle se limite essentiellement aux mutualisations au sein d'une même mention – mutualisations entre les différents parcours ou mutualisations entre les années M1 et M2. Par exemple, en Droit, les mutualisations sont fréquentes en première année et dans le master *Histoire, civilisations, patrimoine*, les mutualisations sont pratiquées entre les deux parcours ; des séminaires transversaux sont également proposés. Il s'agit d'initiatives qui méritent d'être élargies.

Concernant le **suivi de l'offre de formation**, assez classiquement, un Observatoire de l'Établissement (ODE) réalise chaque année des enquêtes sur le devenir des diplômés de master 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Les formations de master peuvent également mener en autonomie des enquêtes auprès de leurs diplômés à six ou 18 mois après l'obtention de leur diplôme.

Cependant, le recours à l'ODE ne devrait pas empêcher les formations de s'informer systématiquement sur le devenir de leurs étudiants et surtout d'analyser les statistiques obtenues. Il est possible d'imaginer d'autres initiatives telles que l'implication des associations d'Alumni dans ce processus.

Si des efforts importants ont été entrepris pour ouvrir la plupart des masters à l'alternance, l'accueil de salariés en reprise d'étude et les validations des acquis de l'expérience (VAE) restent marginaux dans certains collèges (collèges STEE ou SSH). Un travail de développement de partenariats avec les entreprises du territoire permettrait d'améliorer le développement de la formation tout au long de la vie (FTLV), en co-construisant avec les partenaires du monde socio-économique les modalités permettant de faire monter en compétences leurs collaborateurs. Pour cela, il manque un état des lieux ainsi que des indicateurs de gestion permettant son pilotage.

Les **dispositifs de qualité** sont globalement bien mis en place au sein de l'UPPA, avec notamment l'attribution d'un label de qualité interne qui tend à se développer ou les réunions des conseils de perfectionnement qui structurent la politique d'amélioration continue des formations. Pour le moment, encore trop peu de formations souhaitent obtenir ce label qualité interne qui a néanmoins vocation à se généraliser.

Il est en outre attendu que les masters ne se conformant pas encore aux exigences dans ce domaine (par exemple master *Énergie*) mettent en place une démarche qualité (évaluation des enseignements, dispositifs de suivi des étudiants et mise en place d'un conseil de perfectionnement conforme à la législation).

Sur la **capacité d'autoévaluation des forces et des faiblesses en matière d'attractivité et de réussite**, il faut souligner que certaines équipes pédagogiques, dans l'élaboration de la nouvelle offre de formation, se sont appuyées sur les remarques et recommandations du comité d'évaluation. C'est le cas des masters *Chimie et Sciences du Vivant* ou *Génie civil* par exemple, pour lesquels la volonté exprimée de remédier aux difficultés rencontrées devrait contribuer à consolider les performances observées. Globalement, même s'il peut exister quelques réserves (par exemple le master *Génie industriel* ne doit pas oublier d'élargir son vivier de recrutement aux licences), les recommandations faites ont été prises en compte notamment par rapport à la structure des formations (nombre de parcours), à leur pilotage (activité des conseils de perfectionnement), à l'innovation pédagogique (dans son volet numérique en particulier), à la poursuite en doctorat et à l'internationalisation (enseignement des langues, mobilité sortante). Pour certains diplômes, le nombre de parcours a été ajusté, il existe une volonté accrue d'encourager la poursuite en doctorat, associée à une intégration plus forte de la recherche dans les activités pédagogiques et la concertation entre les différentes parties prenantes est renforcée à travers les conseils de perfectionnement pédagogiques et les commissions paritaires. Il faut toutefois veiller à ce que la multiplication des lieux de discussion ne nuise pas *in fine* à l'efficacité du processus d'autoévaluation. Il apparaît également nécessaire que les porteurs de mentions se saisissent de la possibilité d'accéder aux données les concernant afin de pouvoir les corriger et/ou les commenter dans les prochains dossiers d'autoévaluation.

L'établissement a également listé une série d'axes d'amélioration à la suite des retours du comité : préserver une continuité M1 et M2, parachever le passage de l'offre de formation en blocs de compétences, favoriser l'intervention des intervenants professionnels, renforcer le rôle des conseils de perfectionnement, augmenter les mobilités internationales et faciliter les stages. Si les retours du comité ont bien été pris en considération, les améliorations suggérées restent néanmoins à mettre en œuvre. Par exemple, peu de progrès ont déjà été réalisés dans la mise en place d'une approche par blocs de compétences et les innovations pédagogiques paraissent modestes. Une activité internationale forte est affichée pour plusieurs formations mais la mobilité étudiante, notamment sortante, ne semble pas encore effective.

Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 2^e cycle

L'offre de formation proposée intègre dans une certaine mesure les recommandations du comité et ne soulève pas d'interrogations majeures quant à son organisation pédagogique (à l'exception de la mention *Droit pénal et sciences criminelles* qui doit porter une attention plus grande aux abandons et aux formats des examens). D'ailleurs, aucune mention de master n'est abandonnée *stricto sensu* et plusieurs mentions en renouvellement entreprennent des changements qui étaient souhaitables. Cela se traduit par une nouvelle offre globalement plus pertinente.

Les **modalités d'inscription et de réinscription, les dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement** sont satisfaisants. L'ensemble des formations examinées affiche clairement les objectifs visés à l'issue du cursus. Les débouchés proposés s'avèrent tout à fait satisfaisants et cohérents avec l'enseignement délivré, l'accent mis sur l'alternance méritant d'être souligné. Le nouveau contrat renforce la lisibilité des objectifs poursuivis. Un projet visant à améliorer la communication vers les étudiants sur l'organisation de la formation suivie (emploi, du temps, etc.) est prévu : il s'agit du déploiement d'une application consultable sur les téléphones mobiles et bien adaptée aux mobilités des étudiants de masters et aux étudiants des masters internationaux.

La gestion des inscriptions paraît cohérente et maîtrisée. Le déploiement de l'outil PEGASE qui va succéder à l'outil APOGEE devrait faciliter le processus d'inscription tant pour les usagers que pour les gestionnaires. Le fait que l'UPPA se soit portée candidate et ait été retenue pour le déploiement de ce nouvel outil est la preuve de sa volonté et de sa capacité d'innover et d'améliorer la gestion de ses formations.

L'UPPA s'est organisée efficacement pour harmoniser la présentation et l'organisation de l'offre de formation. Les parcours de master sont clairement présentés ainsi que les différentes unités d'enseignement (UE). L'Université a aussi utilisé la demande d'accréditation pour standardiser et souvent réduire le nombre d'heures d'enseignement à 800 heures par master (pour deux ans) amenant certaines formations à réaliser des ajustements (par exemple *Droit privé*). **L'organisation globale de l'offre master** permet une bonne progressivité et, suite aux recommandations du comité d'évaluation, l'ensemble des masters comprendra quatre semestres avec la disparition des M2 suspendus (master *Génie civil*, master *Énergie*, parcours international *Evolutionary Ecology in Aquatic Environment* du master *Sciences de l'eau* et le master *Entrepreneuriat et Management de projet*) et qui ont été repensés en quatre semestres de formation.

L'étudiant peut aussi dans une certaine mesure personnaliser son parcours de formation à travers les choix de stages et de mémoires ou à travers la mise en place de programmes adaptés aux publics spécifiques bénéficiant de régimes spéciaux d'études (personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés...). Ces adaptations sont bien illustrées par le master *Géographie, aménagement, environnement et développement* (GAED) qui accueille tous ces publics et propose des ajustements personnalisés pour les évaluations. En *Histoire, civilisations, patrimoine* (HCP) également, les mêmes préoccupations sont évidentes, centrées sur l'envie de « mettre l'étudiant au cœur de la vie scientifique ».

L'organisation pédagogique de l'offre de formation est définie par un cadrage adopté par la Commission formation et vie universitaire (CFVU). L'organisation des masters par blocs de compétences est envisagée tout comme le suivi de l'acquisition des compétences des étudiants. Néanmoins, celui-ci n'a pas encore été mis en place dans les formations à l'exception de celles ouvertes à l'alternance. Il est intéressant que l'UPPA souhaite mettre à disposition des responsables de formation un gabarit co-construit par les services compétents en interaction avec les acteurs de la formation. Il est important de déployer l'approche par compétences dans toute l'offre de formation et de veiller à ce qu'elle soit effective dès le prochain contrat 2022-2026.

Le rapport sur le bilan avait relevé l'importance donnée à **l'ouverture internationale**, notamment via des accords et la construction d'un ensemble d'actions avec des institutions dans la proximité géographique de l'UPPA. La volonté d'internationaliser les formations apparaît forte même si la réalité de cette internationalisation est variable selon les formations, avec des mobilités sortantes qui demeurent encore trop faibles. L'intégration dans le projet UNITA devrait permettre de renforcer ces mobilités sortantes. Dans la même optique, l'objectif de pouvoir drainer vers les unités de recherche des étudiants nationaux ou internationaux à fort potentiel est louable mais ne repose ni sur un état des lieux des effectifs actuels ni sur des indicateurs permettant de contrôler l'objectif à la fin du contrat.

Le recours au numérique est présent mais il est à regretter que cette présence soit souvent limitée à l'utilisation d'une plateforme numérique même si dans certains cas (par exemple, *Économie appliquée*), des enseignements sont basés sur la maîtrise de différents logiciels. De manière similaire peu de formations envisagent une offre de formation à distance même si l'UPPA donne une priorité à cette démarche. Concernant l'enseignement des langues, il est à regretter que relativement peu d'enseignements soient proposés en langue étrangère sauf pour le collège *STEE*. Enfin, la sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique se résume souvent à une sensibilisation au plagiat.

Les formations

Collège STEE - Sciences et technologie pour l'énergie et l'environnement

Intitulé de la formation	GM/M	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Chimie et sciences du vivant	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Génie industriel	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Électronique, énergie électrique, automatisme	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Énergie	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Génie civil	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Géoénergies ¹	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Informatique	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Mathématiques et applications	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Sciences et génie des matériaux	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Sciences de l'eau	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable

Collège EEI - Études européennes et internationales

Intitulé de la formation	GM/M	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Comptabilité - contrôle - audit	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Contrôle de gestion et audit organisationnel	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Entrepreneuriat et management de projets	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Études européennes et internationales	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Management des systèmes d'information	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable

¹ Intitulé subordonné à l'accréditation. Les décisions de création de mentions spécifiques dérogatoires relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Management et administration des entreprises	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Management et commerce international	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Management sectoriel	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Management public	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Management des organisations de santé ¹	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable

Collège SSH - Sciences Sociales et Humanités

Intitulé de la formation	GM/M	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Arts, lettres, civilisations	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Droit de l'entreprise	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Droit notarial	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Droit pénal et sciences criminelles	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Droit privé	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Droit public	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Économie appliquée	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Français langue étrangère	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Géographie, aménagement, environnement et développement	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Histoire, civilisations, patrimoine	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Langues étrangères appliquées	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Patrimoine et musées	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable

¹ Intitulé subordonné à l'accréditation. Les décisions de création de mentions spécifiques dérogatoires relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Sciences de la durabilité	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Sociologie	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable
Tourisme	M	Université de Pau et des pays de l'Adour	Avis favorable

Observations de l'établissement

Pau, le 5 juillet 2021

Affaire suivie par :

Nadia MEKOUAR-HERTZBERG

nadia.mekouar-hertzberg@univ-pau.fr

Vice-présidente de la commission de la formation et
de la vie universitaire du conseil académique

Le Président

Université de Pau et des Pays de l'Adour

à

Madame Lynne FRANJIE

HCERES

Directrice du Département d'évaluation
des formations

2 rue Albert Einstein

75013 Paris

Objet : Observations relatives au rapport d'évaluation du deuxième cycle des formations

Madame la Directrice,

Nous remercions les experts du comité pour le travail qu'ils ont effectué et pour leurs remarques constructives. Nous avons pris bonne note de leurs observations et recommandations.

Nous souhaitons apporter quelques commentaires et éléments complémentaires sur la question du déploiement de l'approche par compétences au niveau master pour la prochaine accréditation. L'équipe de direction UPPA mise en place en janvier 2021 a clairement établi que la totalité de l'offre de formation passerait, pour la prochaine accréditation, par blocs de compétence. Cette évolution constitue un véritable projet d'établissement dans le cadre duquel une ingénieure de formation a été recrutée afin d'accompagner les mentions et parcours masters projet par projet.

Dans le cadre de ce projet, des outils pour l'APC partagés par les équipes qui travaillent sur le programme NCU SPACE (centré sur le niveau Licence) ont été développés et sont mis à disposition de toutes les équipes pédagogiques.

Pour ce qui est du programme SFRI, ce programme est tout juste initié. L'équipe chargée de le mettre en œuvre veillera, en coordination avec la direction de l'établissement à éviter toute redondance avec les mentions existantes, l'objectif se situant plutôt dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des formations existantes dans le sens d'une interdisciplinarité effective et d'une synergie formation/recherche renforcée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma parfaite considération.

**Direction des
Enseignements et de la
Vie Etudiante**
Pôle formation et vie
étudiante

Présidence

Avenue de l'Université
BP 576 - 64012 PAU Cedex

+33 (0)5 59 40 70 00

<https://www.univ-pau.fr>

Le Président de l'Université



Laurent BORDES

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)